

UNE CONDITION PRÉALABLE A TOUTE FORMATION LITURGIQUE : UN CHANGEMENT DE MENTALITÉ

QUI aurait pensé, il y a soixante ans, qu'un concile pût encore s'occuper de liturgie ? Le Concile de Trente n'avait-il pas définitivement fixé les principes ? et le Saint-Siège n'était-il pas le seul maître en cette affaire ?

Le « liturgiste », à cette époque, est un rubriciste pointilleux qui a examiné tous les cas litigieux, mis en fiches toutes les réponses de la Congrégation des Rites et qui sait comment organiser des complies présidées par un évêque devant le Saint-Sacrement exposé.

Or voici qu'un vent de réformes se met à souffler sur le monde des rubriques. Une meilleure connaissance de l'histoire, une réflexion attentive sur l'évolution des formes liturgiques, et d'autre part l'élan missionnaire, le renouveau biblique font percevoir que bien des attitudes sont sclérosées et ne répondent plus à la situation présente, organes-témoins de besoins disparus, vestiges de conceptions périmées.

Ainsi apparaissait une nouvelle figure de « liturgiste » : non plus le savant scrupuleux qui applique les rubriques à la perfection, mais un imaginaire qui compose des « célébrations », bibliques de préférence, et qui sait plier le cérémonial au goût du jour.

Le Saint-Siège lui-même entreprend une réforme ou plutôt une série de réformes partielles dont le rythme s'accélère sans cesse, jusqu'au jour où le pape Jean XXIII publie un nouveau code de rubriques, assez radical pour remplacer toutes les *rubricae generales* avec leurs *additiones et variationes*, mais dont est aussi annoncé le caractère provisoire puisque « les grands principes, commandant la réforme de

l'ensemble de la liturgie, doivent être proposés aux Pères au cours du prochain Concile œcuménique » (*Motu proprio* du 25 juillet 1960).

Et de fait le Concile, dans sa phase préparatoire, comporte une commission de liturgie, dont chacun espère qu'elle va préparer la réforme qu'il attend. Pour certains, elle mettra un terme à ces changements continus auxquels nous sommes soumis depuis quelque temps : un nouveau missel, un nouveau bréviaire, un nouveau rituel plus adaptés certes, mais surtout définitifs; on saura enfin ce qu'il faut faire. Pour d'autres, une liturgie nouvelle va apparaître, plus moderne, plus souple aussi : un missel rajeuni, un bréviaire tout nouveau...

La Commission préparatoire, après de longs et patients travaux, propose son texte à l'assemblée des Pères. Fait assez inattendu : ce sera même le premier schéma à venir en discussion, longue et passionnée à certains jours, mais qui semble s'éterniser sur un premier chapitre où il n'est guère question de réformes.

C'est qu'en effet, au cours de ses travaux, la commission préparatoire a bien perçu que ce n'est pas l'affaire d'un Concile de rédiger des rubriques ou de fixer l'ordre détaillé d'un lectionnaire. Son œuvre est de définir les « grands principes commandant la réforme ». Elle a senti surtout qu'au-delà des principes il fallait d'abord définir la liturgie, sa place et son rôle dans la vie de l'Église; qu'au-delà des règles il y avait une vie, un « culte en esprit et en vérité ».

Et toute l'œuvre du Concile repose sur ce principe : la liturgie, ce ne sont pas des choses, ce sont des personnes, ou plutôt c'est l'Église en prière¹.

Ainsi, une réforme liturgique ne consiste pas à modifier des choses, mais à changer des personnes, car le principal obstacle à la vie liturgique n'est point dans des rubriques inadaptées, il est dans la mentalité des chrétiens qui ne savent plus prier selon le rythme de l'Église.

Aussi, au seuil de ce numéro qui voudrait faire ressortir à quel point le Concile va nous inviter tous à une « formation » ou une « reformation » liturgique, convient-il de mettre en lumière les mentalités qui s'opposent à cette ré-

1. Cf. Constitution *De Sacra Liturgia*, art. 7.

forme. Mentalités, et non pas personnes; il ne peut s'agir de caricaturer des hommes, mais simplement d'aider chacun à détecter ces travers qui, en lui, font obstacle à une vie liturgique authentique.

I. — MENTALITÉS

1. *Rubricisme.*

« La liturgie ? s'écriait un jour un vicaire général. C'est le résidu du droit canon. » Sur ses lèvres ce n'était malheureusement pas une boutade. Avec quelque tempérament, combien de prêtres approuveraient sans doute encore aujourd'hui cette formule!

La liturgie réduite au droit liturgique, n'est-ce pas une première mentalité que l'on rencontre fréquemment ? On dira qu'elle est favorisée par la volonté du Saint-Siège qui (depuis le Concile de Trente) se réserve le droit de légiférer en matière liturgique. On évoquera surtout la Congrégation des Rites, créée par Sixte V pour protéger la liturgie, et qui a compris son rôle de protection comme un maintien conservateur tendant à l'unification et à l'immobilisme. Et on ne manquera pas de rappeler les innombrables réponses (plus de 4.000 en 350 ans) qu'elle fit aux questions fort variées qu'on lui posa. Ne favorisait-on pas ainsi la transformation du liturgiste en casuiste ? Tout n'était-il pas prévu dans les rubriques et les « *decreta authentica* » ?

Mais cette solution est trop simple. Car si la Congrégation a fourni tant de réponses, n'est-ce point parce qu'elle fut assaillie d'au moins autant de questions ? C'est là le premier trait du « rubricisme », celui de vouloir résoudre toute difficulté par une solution romaine, de faire appel à l'autorité pour trancher un débat entre experts.

Faiblesse qui émousse l'autorité en la noyant dans la casuistique. Mais surtout grave méconnaissance de la nature de la liturgie : car admettre que seule l'autorité peut éclairer un problème, c'est estimer que la science ne peut le résoudre, c'est faire des règles liturgiques des lois arbitraires et non pas fondées sur la nature même du culte chrétien, telle que l'anthropologie et la théologie peuvent la cerner à la lumière de la révélation.

Cette conception apparaît d'ailleurs bien lorsqu'on déclare : « En liturgie, il ne faut pas chercher à comprendre. » Et si par hasard un liturgiste se permet de critiquer une décision romaine, on lui reproche aussitôt son manque d'obéissance. On ne sait pas pourquoi les rubriques prescrivent ce qu'elles prescrivent, on ferait tout aussi bien le contraire si elles le prescrivaient : de toute façon l'obéissance absolue s'impose. Du Concile, on n'attend qu'une nouvelle réglementation.

Ne nions pas la valeur de cette attitude et de la soumission qu'elle exprime; l'obéissance est de mise ici comme à l'égard de toute loi.

Mais la question plus profonde est celle-ci : faut-il légiférer toujours et partout ? Au fond de bien des esprits n'y a-t-il pas en effet un principe informulé : en liturgie il ne doit pas y avoir de liberté ? On comprend, certes, qu'il ait fallu à certaines époques restreindre cette liberté à cause du danger qu'elle présentait pour la foi. Mais entre l'absolue licence qui laisse chacun juge de l'expression de sa foi et de sa prière, et la législation tatillonne qui fixe la longueur des signes de croix, il y a place pour la liberté évangélique.

Dans le « rubricisme », qui réduit la liturgie à un code, subsistent à la fois le « juridisme » des vieux Romains qui veillaient tellement à l'observation des solennités rituelles du droit qu'ils ne se souciaient plus de son contenu, et le « légalisme » des Pharisiens.

2. *Triumphalisme.*

Une conception voisine réduit inconsciemment la liturgie à une étiquette de cour. « Si vous étiez présenté à la reine d'Angleterre, nous dit-on, vous vous plieriez au cérémonial, quelque désuet qu'il vous paraisse; pourquoi dès lors ne vous conformeriez-vous pas au cérémonial du Roi des cieux, tel que l'Eglise nous le prescrit ? » La liturgie n'est plus un code, c'est une cérémonie. Le bon prêtre est celui qui organise de belles cérémonies. Nous avons connu un curé qui donnait comme argument apologétique de la supériorité du mariage chrétien : « Cela a tout de même plus d'allure qu'un mariage civil ! »

Le chatoiement des chasubles, la sonorité des orgues, l'harmonie des chorales donnent au peuple chrétien un aperçu de la grandeur de Dieu; ainsi Clovis pénétrant dans la cathédrale de Reims tout illuminée et demandant à saint Remy : « Est-ce donc là le paradis dont tu m'as parlé? »

Mentalité « triomphaliste » dont on a beaucoup parlé au Concile, qui restera notre perpétuelle tentation. Ce Dieu qui ressemble à « Louis XIV dans les cieux », selon la pittoresque image du P. Liégé, est bien souvent la projection de nos propres ambitions, de nos rêves dominateurs. Nous l'avons fait à notre ressemblance et nous essayons de traduire cela dans notre culte. Forcer les automobilistes à s'arrêter au passage de la procession nous apparaît une victoire de Dieu obligeant les hommes à s'incliner devant lui : n'en jouissons-nous pas parce que c'est notre victoire? Comment un psychologue analyserait-il ces grands rassemblements liturgiques dont nous imaginons qu'ils manifestent la puissance de l'Église? Bien des téléspectateurs ont été irrités et déçus par la pompe déployée à l'ouverture des sessions du Concile.

C'est en réalité un obstacle au culte en esprit et en vérité : culte humble où chacun se reconnaît pleinement dépendant de Dieu et profondément pécheur, culte charitable qui oriente vers tous nos frères, culte intérieur qui fait rencontrer Dieu dans un cœur pur, il est irrémédiablement compromis quand on en fait inconsciemment une entreprise de spectacle, un écrasement des « impies » ou une manifestation de la puissance de l'Église.

3. *Efficacité.*

« J'ai tout essayé, dit cet autre : les Foyers Notre-Dame, le patronage, la J.O.C., les psaumes de Gelineau; mais rien n'a réussi : impossible d'aboutir à quelque chose dans cette paroisse. » Il faut comprendre l'angoisse des pasteurs devant la masse des non-pratiquants, des non-baptisés; il faut partager leur douleur de voir le troupeau s'amenuiser de jour en jour. Ce ne sera pas le zèle apostolique qui aura manqué : pour les sauver à tout prix on mettra en œuvre tous les remèdes que l'on peut connaître.

Et cependant le résultat n'apparaît pas. Le remède serait-il frelaté ? Ou n'a-t-on pas su l'utiliser à bon escient ? La liturgie est-elle d'ailleurs le remède qui va retenir les pratiquants hésitants et ressaisir ceux qui sont partis ? S'imagine-t-on que, le décret sur la réforme de la liturgie publié, le cérémonial simplifié et adapté, les conversions suivront en masse ?

Personne ne le pensera, évidemment. Mais la tentation demeure de considérer la liturgie comme un instrument d'évangélisation, et notre souci d'efficacité (hérité de la mentalité technique) nous fait demander : à quoi peut-elle servir ?

a) *Spécialisation*. Instrument inutile, penseront certains. Ils ont bien vu qu'on n'évangélise pas avec la messe, qu'elle ne peut être instrument de pénétration auprès des païens. La tentation est grande d'ajouter : elle ne sert à rien. « La liturgie : à quoi ça sert ? ce n'est pas avec ça qu'on convertit les gens ! » ou encore : « J'ai 50.000 habitants dans ma paroisse ; comment voulez-vous qu'en plus je m'occupe de liturgie ? » Et c'est ainsi que la liturgie se voit évacuée du domaine pastoral ; elle continue à être célébrée certes, car on croit à la messe et aux sacrements ; mais elle n'est plus intégrée dans l'action apostolique ; elle est devenue un moment mineur de la vie ecclésiale, ce qu'on laisse à quelques « mordus » ou que l'on confie à quelques hommes qu'on ne sait où employer. Ou alors, on fera appel au spécialiste, un peu comme on demande au décorateur patenté de renouveler un appartement. C'est son métier, il dira ce qu'il faut faire, il donnera, espère-t-on, quelques recettes pratiques. Et puis, lui parti, tout recommencera comme avant : on a changé des choses, et non les mentalités.

On ajoutera vite : « La liturgie, c'est bon pour des bénédictins ; d'ailleurs, c'est leur spécialité. » Et selon son humeur, on voudra faire de sa paroisse un couvent en modèle réduit, ou on laissera aux moines le soin « d'assurer la prière de l'Église ». Que la prière communautaire ait pris une grande place dans la vie des monastères, cela est normal ; que cette forme particulière du culte chrétien qu'est la liturgie monastique ne puisse être transposée telle quelle dans la vie paroissiale, cela est non moins évident, puisque

les conditions de vie du prêtre séculier et des laïcs engagés dans la construction de la cité sont tout autres. S'ensuit-il que la liturgie soit affaire de chrétiens spécialisés ? Une distinction simple s'impose : la liturgie monastique est pour les moines, et la liturgie paroissiale pour les paroisses. Mais rien de plus. Certes, il est bon pour des prêtres ou des laïcs de s'associer de temps en temps à la prière monastique, car le monachisme a dans l'Église un rôle prophétique : la vie évangélique des conseils, la vie fraternelle telle qu'elle y est pratiquée sont un appel constant adressé à tous les baptisés, non pour une imitation servile, mais pour y entendre un message de Dieu. Il serait vain de rejeter toute liturgie de sa vie sous prétexte qu'on ne peut faire aussi bien que les moines.

N'est-ce pas aussi, quoique à un tout autre point de vue, le danger que court le prêtre très spécialisé ? Toute sa vie sacerdotale est orientée vers un mode très particulier de ministère (enseignement, recherche scientifique, etc.), et sa vie s'est scindée en deux parts : la part réservée à la spécialité, et la part qu'il consacre à la prière personnelle ; messe, bréviaire deviennent vite des « exercices de piété », souvent vécus profondément, mais sans lien avec le reste de la vie. L'exemple de ce professeur qui chanta la messe pour la première fois le jour de ses noces d'or sacerdotales est-il unique ? Une liturgie qui n'informe plus toute la vie, une liturgie qui n'est plus vécue avec un peuple risque de perdre son rôle d'animation de la vie spirituelle².

b) *Adaptation*. Instrument possible, soutiennent les autres, mais à adapter. *Sacramenta propter homines*, dirait-on avec un peu d'humour. L'essentiel reste l'apostolat, et « je sais ce qui convient à mes gens ». La liturgie est alors mise sur le lit de Procuste : en rognant de-ci de-là, en lais-

2. « La liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu. Car les labeurs apostoliques visent à ce que tous, devenus enfants de Dieu par la foi et le baptême, se rassemblent, louent Dieu au milieu de l'Église, participent au sacrifice et mangent la Cène du Seigneur. En revanche... c'est de la liturgie, et principalement de l'Eucharistie, comme d'une source, que la grâce découle en nous et qu'on obtient avec le maximum d'efficacité cette sanctification des hommes dans le Christ, et cette glorification de Dieu, que recherchent comme leur fin, toutes les autres œuvres de l'Église » (DSL. art. 10.

sant de côté cette épître « incompréhensible », en ajoutant quelques invitatoires, on arrive à une liturgie « vraie »; une charrue ou une machine à coudre processionnant à l'offertoire, et nous voilà « dans la vie ». Caricature? Oui sans doute, mais notre dessein est de mettre en lumière des tendances cachées. Et de fait il est tentant de créer « sa » liturgie, celle qu'on estime adaptée aux paroissiens ou aux incroyants; il est tentant d'aider le Saint-Siège à préparer la réforme par quelques expériences; il est tentant de faire de la liturgie un instrument apostolique retaillé sur mesure.

Sur quelle mesure? Nous sentons bien que c'est la nôtre, et qu'il y a là un risque : celui de prendre notre mesure pour celle du Saint-Esprit. *Lex orandi lex credendi* : l'Église est meilleur juge de la foi que chacun de nous. Non que la liturgie ne réclame une certaine souplesse : elle est la prière d'un peuple concret. D'une certaine manière elle se fait, puisqu'elle exprime la prière d'un peuple vivant. Mais en même temps elle est donnée, car elle exprime la foi de ce peuple qui n'en est pas le maître, puisqu'il la reçoit de Dieu. Le Concile le sait bien, puisqu'il veut remettre un certain pouvoir de décision aux Conférences épiscopales nationales, assurant ainsi en même temps la liberté créatrice de l'Église et sa fidélité à la révélation³.

Mais adaptation ne veut pas dire que la liturgie est apte à tout : elle est prière du peuple chrétien ou des catéchumènes; elle ne remplace ni l'évangélisation des païens, ni la formation catéchétique, ni le service des pauvres, ni la pénétration des institutions.

c) *Exclusivisme*. Et c'est pourquoi elle ne peut être la panacée, comme l'a démontré si clairement M. le chanoine Boulard⁴. Or n'est-ce pas notre tentation continuelle de penser que, l'*ex opere operato* des sacrements étant plus assuré d'efficacité que toutes nos techniques pastorales, on obtiendra de meilleurs résultats apostoliques en administrant la liturgie qu'en faisant un effort de catéchèse ou d'Action catholique? Qui n'est, un jour ou l'autre, porté à baptiser un enfant dont l'éveil futur à la foi paraît bien in-

3. Cf. DSL. art. 37-40.

4. F. BOULARD, *Attitude sacerdotale et célébration pascale*, dans *La Maison-Dieu*, 67, pp. 101-104.

certain, pour cette raison que le sacrement peut déposer en lui des germes de conversion ? Qui n'a désiré célébrer le plus possible les messes du soir pour les mariages et les enterrements, quels qu'en soient les assistants, parce que la messe a par elle-même une valeur irremplaçable ?

Méfiance des moyens « naturels » ? Mais la catéchèse est-elle un moyen moins surnaturel que la liturgie ? L'efficacité de la liturgie est-elle magique, agissant sans le consentement intérieur du sujet ? N'y a-t-il pas profanation à livrer les richesses de la liturgie à ceux qui n'y sont pas ouverts, à vouloir y faire participer ceux qui n'y sont pas prêts ? La liturgie est un acte du peuple croyant, et seuls les croyants peuvent y participer efficacement.

Peut-être quelque psychanalyste averti découvrirait-il là un besoin de compensation : on a exercé son zèle envers ceux qui sont loin, on est sorti de l'église pour aller à tous, mais la difficulté est survenue, l'échec n'a pas manqué, et peu à peu un certain découragement s'est insinué. On tend alors à se replier dans le chœur de l'église : là au moins on est compris, les fidèles sont désireux de mieux, et leur générosité trouve un terrain où s'exercer. La liturgie, et même une belle liturgie vivante, compensation des échecs apostoliques : pourquoi pas ? *Ite, missa est* : retournez bien contents chez vous ; nous avons éprouvé ce qu'est une communauté de frères, nous avons eu un avant-goût du paradis : revenez vite dimanche prochain. N'est-ce qu'une caricature ? Ne nous faut-il pas lutter à certains jours pour surmonter ce vertige ?

Ne succomberions-nous pas ici à la facilité ? Car il est plus commode de célébrer une messe dont le déroulement est prévu de bout en bout, que de préparer un temps de prière adaptée à ces indifférents venus, par simple amitié, assister aux obsèques d'un voisin.

4. Totalitarisme.

Ce repli sur le chœur de l'église aboutit parfois à ce que la liturgie devienne un peu trop la « chasse gardée » de M. le Curé. Les vicaires s'occupent des enfants, des mouvements d'Action catholique, mais le curé s'est réservé

l'A.C.G. et la vie dite « paroissiale ». N'est-il pas d'ailleurs le chef de la communauté? N'est-ce pas à lui d'en diriger la prière, fût-ce au détriment des vicaires, qui ne seront point formés au rôle délicat de président de l'assemblée liturgique?

Mais que parle-t-on de président? C'est bien souvent « homme-orchestre » qu'il faudrait dire, selon une image maintenant célèbre. Point de lecteurs laïcs : les prêtres sont ordonnés pour proclamer la Parole de Dieu! Point de commentateur : qui sent mieux que le célébrant ce qu'il faut dire? Point d'équipe paroissiale de liturgie, évidemment : que m'apprendraient les laïcs, à moi qui ai tout appris au séminaire? Point besoin même d'organiste ou d'animateur du chant : le célébrant peut bien le faire (ce n'est pas une simple hypothèse, hélas!), comme il a balayé l'église, préparé les ornements et allumé les cierges.

Trait de mentalité bien commun, même si elle ne va pas jusqu'à ces exagérations. La liturgie est l'affaire du prêtre : il eût été difficile de conclure autre chose de la manière dont elle était célébrée avant que s'étendît le mouvement liturgique; le manuel de Levavasseur notait encore en 1940 (I, 383) : « L'Ordinaire peut autoriser les fidèles à répondre au prêtre au lieu du servant, à condition... que cette manière de répondre n'ait aucun inconvénient, comme de troubler le prêtre ou l'assistance⁵. » Il est savoureux de penser que les fidèles, en répondant la messe, peuvent troubler l'assistance...

5. *Angélisme.*

Un dernier trait, que faute de mieux nous appellerons l'angélisme, semble ignorer que l'homme est incarné et que toute sa formation spirituelle passe par ses sens. On ne croit pas à la valeur éducative des signes eux-mêmes : gestes, attitudes, vêtements, usage des choses, etc. D'où quelquefois le désolant spectacle de célébrations mal préparées, mal

5. Le texte de la réponse de la Sacrée Congrégation des Rites, auquel on renvoie, dit : « Ob perturbationes quas sacerdotes celebrantes et fideles astantes exquiri possunt » (A.A.S., XIV, 505); il s'agit peut-être des autres messes célébrées au même moment dans l'église.

jouées, dirait-on si le mot n'était équivoque. La prière des acteurs (célébrant, servants, lecteurs, choristes, etc.) ne se traduit pas dans leur attitude.

Cela peut être simple négligence; mais aussi ce peut être mépris de la valeur de l'expression corporelle. Or rien ne conduit plus à mépriser la Parole de Dieu qu'un lecteur désinvolte qui lit n'importe comment dans n'importe quel livre. A l'inverse, un lecteur conscient de la gravité de son rôle et l'exprimant par son attitude et sa diction fera plus en quelques mois pour inculquer aux fidèles le sens de la Parole de Dieu, qu'une série de sermons, si bien composés soient-ils.

C'est un semblable intellectualisme qui fera tout expliquer, tout commenter, alors que souvent un geste bien fait exprime davantage aux assistants que le verbiage d'un commentateur intarissable.

II. — RACINES

Décrire des mentalités inconscientes qui seraient des freins à la mise en œuvre de la réforme liturgique en cours, n'est pas suffisant; si notre analyse veut être exacte, elle doit aussi chercher les causes de ces déviations, afin que puissent être trouvés les remèdes nécessaires. Nous les classerons sous deux chefs : causes affectives, causes intellectuelles.

1. Causes affectives.

a) *Facilité*. La première cause nous semble la pente naturelle de tout cœur humain : la voie du plus facile. Devant la difficulté que représente la formation liturgique des fidèles, devant le désarroi que provoque la nécessité d'une adaptation à une liturgie en mouvement, la première tentation est celle de l'inertie. La pesanteur de certaines messes de 11 h., la routine immuable de certains pratiquants décourageraient les meilleures volontés. Comme il est plus commode de faire ce qu'on a toujours fait, plutôt que d'inviter pour la centième fois les récalcitrants à se grouper près de l'autel, d'aller à la recherche de nouveaux lecteurs, de s'exposer aux récriminations d'un chef de chorale dont

on veut modérer le zèle envahissant! « Je n'ai pas une vocation de pompier », disait un curé de grosse paroisse, sans cesse pris dans les incendies déclenchés par le maître de chapelle qui veut du latin, le vicaire qui réclame du français, et les paroissiens qui sollicitent du silence pour suivre « leur » messe. Qui le blâmerait de céder un jour à la facilité?

Besoin de sécurité aussi : le juridisme que nous notions en commençant y répond bien; en observant les rubriques à la lettre, on ne se fera pas « taper sur les doigts »; là on est en terrain sûr. Hors de là, on a l'impression de fantaisie dangereuse. Il ne peut d'ailleurs être question de désobéir aux rubriques. Mais le Concile nous obligera à en saisir l'esprit, donc à faire effort pour les appliquer intelligemment, donc à comprendre pourquoi elles ont été rédigées et comment elles veulent exprimer la prière chrétienne⁶. Ce sera un ébranlement considérable pour toute l'Église. Un ébranlement qui demandera du temps : la réforme ne se fera pas en un jour ni même en un an. Or une des formes de la facilité est l'impatience. Un bon lecteur, une bonne chorale ne naissent pas tout faits. C'est la contradiction de ceux qui déplorent le style froid et pauvre de certaines messes, tout en protestant contre ceux qui perdent du temps à réunir une équipe paroissiale de liturgie. Une célébration ne s'improvise pas, un esprit ne se crée pas en cherchant pendant le *Credo* ce qu'on va chanter à l'offertoire.

b) *Individualisme*. « Je ne célèbre jamais mieux que lorsque je célèbre seul dans une église silencieuse » : cette boutade exprime bien la tentation de facilité, car il est lourd d'être sans cesse à la tête d'un peuple pour le conduire à la prière. A certains jours, notre individualisme reprend le dessus. Dans bien des cas, notre formation n'est-elle pas allée dans ce sens? Nous savons prier pour les fidèles, nous savons faire prier les fidèles, mais nous ne savons pas prier avec les fidèles, à leur rythme, sur les mêmes textes qu'eux; souvent notre spiritualité s'est édifiée en dehors de la vie liturgique que nous leur offrons.

6. « Les pasteurs doivent être attentifs à ce que, dans l'action liturgique, non seulement on observe les lois d'une célébration valide et licite, mais aussi à ce que les fidèles participent à celle-ci de façon consciente, active et fructueuse » (DSL art. 11).

N'est-ce pas aussi la racine de notre désir intempérant d'adaptation ? Il est plus commode de créer une liturgie selon son goût que de se plier aux lois qu'impose sa nature. Chacun, dès lors, est porté à donner sa marque d'originalité, et à prendre ses désirs pour les besoins de ses paroissiens. Il se crée ainsi des chapelles, et les fidèles, répondant à notre individualisme par un autre individualisme, cherchent désormais non plus la messe de leur communauté, mais la messe qui leur plaît. A l'anarchie créatrice des prêtres répondra l'anarchie des fidèles.

c) *Volonté de puissance*. A travers le juridisme, le triomphalisme, l'exclusivisme, le totalitarisme, il serait facile de découvrir une secrète volonté de s'imposer, inconsciente, d'ailleurs, et voilée sous de pieux motifs. Le tempérament de chacun tend à reparaître en toute action qu'il fait; il ne faut point s'en étonner, mais seulement en prendre conscience chez soi. Or les conditions dans lesquelles se déroule habituellement la liturgie favorisent l'affirmation du pouvoir sacerdotal : absence de dialogue sinon stéréotypé, efficacité des sacrements *ex opere operato*, passivité de l'assistance, concentration des rôles actifs sur quelques personnes (le prêtre et son servant, un enfant le plus souvent d'ailleurs), tout concourt à créer une mentalité selon laquelle le célébrant est le seul maître de sa célébration.

N'est-ce pas aussi la tentation du cérémoniaire que de tout plier sous sa loi ? Certes il applique au mieux les rubriques, et personne ne songe à le lui reprocher. Mais n'est-il pas tenté de devenir le maître de la cérémonie (*dominus* et non plus *magister*) par un subtil effluve du vertige du pouvoir ? Tentation, répétons-le, et non point nécessairement consentement : notre tâche ici est simplement d'aider chacun à voir clair en son propre cœur. Heureux celui qui aura le cœur assez docile pour accueillir les décisions du Concile dans l'Esprit-Saint.

2. *Causes intellectuelles*. Il faudra un cœur docile, mais aussi un esprit éclairé. Le plus grand danger du rubricisme est de faire croire qu'il n'y a rien à comprendre et que l'arbitraire règne en ce domaine. On ne l'éviterait guère en n'apportant que des explications archéologiques; « parce qu'autrefois... » est revenu souvent sur les lèvres des com-

mentateurs du baptême ou de la Semaine Sainte. Si la liturgie se fait sans raison intrinsèque ou si les raisons ne sont que des souvenirs historiques, le mouvement liturgique n'a évidemment aucun sens.

Mais il n'en est pas ainsi. Si certains détails du cérémonial sont des vestiges de la cour byzantine, dont on peut espérer qu'ils disparaîtront rapidement, la liturgie a une nature propre; acte de l'homme en prière, elle suppose une anthropologie; culte adressé à Dieu, elle exprime une théologie; culte chrétien, elle dépend d'une christologie et d'une ecclésiologie.

C'est même leur lien plus ou moins étroit avec ce donné de base qui déterminera l'importance des rites : la consécration du pain et du vin est si intimement unie au mystère pascal qu'elle en constitue, par volonté du Christ, l'actualisation nécessaire et qu'elle ne peut changer; la préparation de Pâques par le Carême est très utile, mais on sent bien qu'il peut exister plusieurs manières de la réaliser; le culte de tel saint local se révèle bien moins indispensable à l'économie du salut, et pourra disparaître sans dommage du calendrier de l'Église universelle⁷.

a) *Erreurs sur la liturgie elle-même.* Qui la concevrait comme un code, un cérémonial, un moyen d'évangéliser le monde païen, ferait fausse route et ne lui donnerait pas sa valeur. Il suffira de reprendre la définition donnée par le Concile : « culte public intégral du Corps mystique de Jésus-Christ⁸ », pour lui donner sa dimension vraie.

Il y a des principes qui découlent de cette définition et qu'il faut connaître; nous n'avons pas à les préciser ici; mais il faut noter qu'en les ignorant on aboutit à des aberrations. Il est remarquable que le Concile a tenu d'abord à en souligner quelques-uns⁹; il ne change pas des choses : il établit la liturgie dans sa vérité.

7. Cf. DSL. art. 111.

8. DSL. art. 7.

9. Voir par ex. DSL. art. 2, 5-14, 24 (place de la Sainte Écriture), 26 (caractère communautaire de la liturgie), 33 (sa valeur pédagogique), etc. Il faut faire une particulière mention du n° 23 : « Pour chacune des parties de la liturgie qui sont à réviser il faudra toujours commencer par une soigneuse étude théologique, historique, pastorale. En outre, on prendra en considération les lois générales de la structure et de l'esprit de la liturgie. »

Il serait aussi dangereux d'oublier le rôle que la liturgie joue dans la vie de l'Église : celui qui ignore (au moins dans sa pratique) qu'elle actualise les mystères du salut ne peut la célébrer en vérité.

b) *Erreurs d'anthropologie*. Il est difficile de vivre sérieusement la liturgie si on ignore les lois du comportement humain, si en particulier on ignore qu'il y a mille moyens d'expression corporelle autres que le langage. Or, qui nous a jamais enseigné à nous tenir debout ou prosternés, à lever les mains au ciel « pour de vrai », non pas comme des gestes rituels, mais comme l'expression vivante d'un homme devant son Dieu ? Il ne s'agit pas d'inventer de nouvelles attitudes ; il suffit de vivre celles que nous proposent les rubriques : savoir marcher en portant un livre, se signer, s'asseoir pour écouter sont des choses simples par lesquelles on prie plus que par des mots.

Il y a des rythmes à retrouver dans la célébration, en sachant reposer l'attention pour la tendre à nouveau ; il y a des temps forts à mettre en valeur. Tout cela ne s'invente pas, car le corps humain a ses lois qu'on ne viole pas impunément.

c) *Erreurs d'ecclésiologie*. L'Église est un paradoxe vivant, et la liturgie y participe. Ne tenir qu'un des deux aspects fausse l'attitude, et le culte ne répond plus à ce qu'il doit être.

— Communauté et institution. L'Église est une assemblée de frères et en même temps possède une structure hiérarchique. Une liturgie sans institutions, sans règles, sombrera vite dans le subjectivisme. Mais une liturgie qui n'est pas vie de communauté, si elle garde sa validité essentielle, s'appauvrit considérablement ; on arrive ainsi au rite pour le rite : « Qu'importe la présence des fidèles puisque l'honneur est rendu à Dieu. » L'Église ne se fait pas seulement par en haut ; il ne suffit pas d'ouvrir le robinet de la grâce pour que chacun vienne y boire.

— Esprit et corps. Le culte doit se célébrer en esprit et en vérité pour être selon l'Évangile ; la lettre ne vaut rien devant Dieu si elle n'est vivifiée par l'Esprit. Une célébration qui n'entraîne pas la communauté vers Dieu ne peut se dire chrétienne. Mais un culte qui oublierait le corps serait

également faussé; un culte si dépouillé qu'il exclurait toute forme extérieure ne correspondrait pas à la nature de l'Église : ce serait un culte teinté de docétisme.

— Initiative et obéissance. C'est une tension constante dans l'Église, qui se retrouve dans la vie liturgique. Même au sein du cadre rigide des rubriques, chacun garde une certaine liberté d'expression; chaque communauté a son style, et cela est normal. On sent bien qu'il est impossible de ne garder que l'un des aspects : ni rubricisme pur ni création continuelle. Car l'Église est don de Dieu et réponse des hommes, mais la réponse jaillit à la fois sous forme d'initiatives personnelles dont la communauté bénéficie ensuite, et sous forme de décisions hiérarchiques que tous doivent mettre en œuvre.

— Unité et diversité. Une dans la foi et les sacrements avec des visages divers, l'Église célèbre un culte qui, lui aussi, est un et divers : la permanence des rites orientaux et des rites occidentaux non romains en est le signe. Il est regrettable que la même foi catholique ne puisse s'exprimer davantage selon les diverses cultures nationales. Au Concile, on a répété que l'unité de l'Église n'exigeait pas l'uniformité liturgique dont certains rêvent; au contraire, le don de Dieu ne peut être exprimé dans la plénitude de sa richesse que par une grande variété de formes¹⁰.

*
* *

Le Concile ayant publié solennellement son décret sur la sainte liturgie, nous ne pouvons l'accueillir avec indifférence ou passivement, prêts à l'avance à exécuter aveuglément n'importe quel changement. C'est d'une réforme qu'il s'agit, réforme non pas de notre agir, mais de notre être. Ce sera un effort de longue haleine qui demandera patience et renoncement. Car le Concile ne met pas un terme au mouvement liturgique : il reconnaît son existence dans l'Église; il l'approuve et il l'oriente. Avec le Concile tout commence.

FR. MORLOT.

10. Cf. *DSL*. art. 40.